



Protection des données en emailing

Toutes les directives en un coup d'œil

2024



Checklist

Protection des données et RGPD

rapid'infos :



Depuis quand la protection des données est-elle un sujet aussi présent en Europe ?

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018 pour tous les pays de l'UE et régit depuis lors le traitement des données à caractère personnel. Comme le RGPD a remplacé un certain nombre de lois et de réglementations nationales, de nombreuses entreprises ont, depuis, dû mettre à jour leur niveau de protection des données.



Le RGPD est-il une loi ?

Comme son nom l'indique, le RGPD n'est pas une loi, mais un règlement. Il est directement applicable dans tous les États membres de l'UE sans nécessiter de transposition dans la législation nationale.



À qui s'appliquent les dispositions du RGPD en matière de protection des données ?

Le RGPD s'applique à toutes les organisations publiques et entreprises privées ayant leur siège ou un établissement dans l'UE, ainsi qu'aux entreprises situées dans des pays hors UE qui traitent des données à caractère personnel de citoyens de l'UE.

rapid'infos :



Qu'est-ce que l'on entend par données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel englobent toutes les informations permettant l'identification d'une personne précise. Il s'agit par exemple du nom, de l'adresse (email), de l'adresse IP, du numéro de carte d'identité, de la date de naissance, du numéro d'immatriculation d'un véhicule ou du numéro d'identification fiscale.



Que se passe-t-il si l'on ne respecte pas le RGPD ?

En cas de violation de la protection des données, les entreprises s'exposent à des amendes pouvant atteindre 20 millions d'euros ou jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires annuel global de l'entreprise.

Éviter les amendes et les avertissements

Checklist protection des données **et newsletters**

Checklist pour une newsletter conforme au RGPD

● J'ai obtenu le consentement des contacts auxquels j'ai envoyé un mailing :

- J'ai recueilli le consentement de mes contacts pour recevoir la newsletter grâce à une procédure de double opt-in.
- Pour plus de sécurité, le formulaire d'inscription à la newsletter sur le site web demande aux personnes intéressées de cocher obligatoirement une case pour donner leur consentement au traitement des données.
- Lors de l'envoi à des clients B2B, j'envoie la newsletter soit avec leur consentement explicite, soit lorsque les conditions légales sont remplies, permettant ainsi l'envoi sans nécessiter leur consentement préalable.
- Pour les contacts B2C, j'ai obtenu le consentement explicite de toutes les personnes concernées, par exemple, grâce à une procédure de double opt-in. En effet, il est formellement interdit d'effectuer tout envoi sans leur consentement, même pour les clients existants.

● Je fournis les informations nécessaires sur la protection des données :

- Le processus d'inscription à la newsletter renvoie à la politique de confidentialité sur le site web.
- La politique de confidentialité disponible sur le site internet fournit toutes les informations essentielles concernant l'envoi de votre newsletter : quelles données personnelles sont traitées et dans quel but ? Quel est le parcours des données lors du traitement ? Le comportement de lecture dans la newsletter est-il suivi, et si oui, de quelle manière ? À quel outil de newsletter les données sont-elles transmises et où peut-on trouver les conditions générales d'utilisation ainsi que la politique de confidentialité du fournisseur en question ?

● L'adresse email est le seul champ obligatoire du formulaire d'inscription :

- Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la newsletter même si elles ne souhaitent pas fournir d'autres données personnelles que leur adresse email.
- D'autres données personnelles (comme le nom, la date de naissance, les préférences de communication ou de thématiques) sont uniquement demandées à titre facultatif dans le formulaire d'inscription.

● L'inscription à la newsletter n'est pas couplée à autre chose :

- Pour le téléchargement d'un ebook ou la participation à un concours, vous n'exigez pas une inscription simultanée et obligatoire à votre newsletter de la part de la personne intéressée. Exception : vous avez mis en place cette option en collaboration avec un expert en protection des données, et vous avez établi un contrat spécifique pour l'e-book ou le jeu-concours.
- Pour pouvoir, par exemple, télécharger des ebooks ou participer à un jeu-concours, les utilisateurs ne peuvent accepter de recevoir votre newsletter qu'en option facultative (case à cocher).

● Il existe un contrat de sous-traitance avec l'outil de newsletter :

- J'ai conclu un contrat de sous-traitance avec l'outil de newsletter externe que j'utilise pour envoyer des newsletters.

● Les données de mes contacts sont stockées exclusivement dans l'UE :

- Tous les serveurs sur lesquels les données de mes contacts sont stockées ou traitées (par ex. mes propres serveurs et les serveurs de l'outil de newsletter) sont situés dans un pays de l'UE.
- Si les données personnelles de mes contacts sont traitées dans un pays tiers en dehors de l'UE, ce pays fait l'objet d'une décision de conformité de la Commission Européenne.

● Je n'utilise pas d'adresse email Noreply pour envoyer ma newsletter

- Afin de respecter les lois et réglementations sur la protection des données et permettre à mes abonnés de demander à tout moment des informations sur leurs données, je n'utilise pas d'adresse d'expédition de type noreply pour l'envoi de ma newsletter.

● J'ai inclus un lien de désinscription dans ma newsletter :

- Mes abonné(e)s ont le droit de révoquer, à tout moment, leur consentement à recevoir la newsletter. J'ai donc intégré un lien de désinscription dans chacune de mes newsletters. Ils peuvent ainsi se désinscrire facilement de la liste de diffusion.

● Sur demande, je peux supprimer les données personnelles de mes contacts :

- Si mes contacts me demandent de supprimer leurs données personnelles enregistrées sur tous mes différents systèmes et serveurs, je suis en mesure de répondre immédiatement à leur demande.
- Je suis conscient que, dans ce cas, une désinscription classique à la liste de diffusion ne suffit généralement pas car l'adresse email est conservée, a minima dans une liste de désinscription, afin d'éviter que les contacts ne soient contactés à nouveau ultérieurement.

Vous recherchez un outil de newsletter totalement conforme au RGPD ?

Alors, lancez-vous gratuitement dès aujourd'hui avec rapidmail. En quelques clics, créez et envoyez votre première newsletter, entièrement personnalisée aux couleurs de votre entreprise.

En matière de protection des données, vous pouvez être serein avec rapidmail: de l'inscription par double opt-in à la suppression des contacts telle qu'elle est prévue par le RGPD, la sécurité est notre priorité. Notre logiciel est régulièrement testé et amélioré en étroite collaboration avec notre partenaire externe spécialisé dans la protection des données.



Nous vous garantissons que notre outil de newsletter ainsi que toutes ses fonctionnalités sont 100% conformes au RGPD !

Lancez-vous gratuitement dès maintenant

Envie de plus de conseils en email marketing ?

Suivez-nous sur [LinkedIn](#) !

